



Environnement
Canada

Environment
Canada

Évaluations environnementales
Division des activités de
protection de l'environnement

Environmental Assessments
Environmental Protection Operations
Division

264

DQ9.1

Projet d'aménagement du parc éolien Des
Moulins à Thetford Mines, Kinnear's Mills et
Saint-Jean-de-Brébeuf
MRC Les Appalaches

6211-24-046

Québec, 25 septembre 2009

Mme Renée Poliquin
coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Votre réf.

Notre réf.
4191-15-J027

Objet : *Réponse à la demande d'information DQ-9
Commission du BAPE concernant le projet d'aménagement du parc éolien
Des Moulins à Thetford Mines , Kinnear's Mills et Saint-Jean-de-Brébeuf*

Madame,

En réponse à la demande adressée à Environnement Canada le 18 septembre dernier, vous trouverez ci-dessous les réponses du Service canadien de la faune aux questions posées par la Commission.

Question : Êtes-vous en accord avec les conclusions du rapport, notamment à l'effet que le secteur ne constitue pas un corridor migratoire important?

En effet, selon le rapport d'inventaire printanier, il semblerait que la zone d'étude ne constitue pas un couloir de migration particulier. Par contre, il faut rappeler que l'effort d'inventaire est limité. Le promoteur a effectué des inventaires à raison d'une visite par semaine alors que nous recommandons généralement de faire deux visites par semaine. Lors de l'analyse des données, il aurait été pertinent de comparer les résultats d'inventaire lors des migrations au site du parc avec la séquence complète des données en provenance des observatoires d'oiseaux (i.e. effectués sur une base journalière), tant pour les rapaces que les autres espèces d'oiseaux. Cet exercice nous aurait permis d'apprécier la qualité des données récoltées. Par ailleurs, on peut constater à la lecture du rapport qu'un bon nombre de sauvagines ont été observées durant la migration automnale.

Question : La présence de haltes migratoires dans le secteur du projet, soit l'étang Madore et le lac à Thom, peut-elle être problématique?

Il est difficile de conclure que la présence de haltes migratoires dans la zone d'étude puisse être problématique ou non, car les études n'ont pas vraiment été réalisées en ce sens et la

documentation à cet effet est limitée. Par contre, les éoliennes les plus proches sont situées à plus d'un kilomètre de ces sites, ce qui pourrait réduire les risques d'incidence.

Question : À la lumière de l'ensemble de l'information disponible, est-ce que des mesures particulières devraient être prises quant à l'impact potentiel du projet sur les oiseaux migrateurs?

Il existe peu de mesures particulières pouvant être prises pour minimiser l'impact des éoliennes sur les oiseaux migrateurs. De plus, il semblerait qu'en conditions normales, les oiseaux peuvent détecter la présence des éoliennes et ils éviteront les collisions de la même manière qu'ils évitent d'autres obstacles (arbres, falaise, etc.). Par contre, il existe des cas où des taux élevés de mortalité ont été mesurés. Ces hauts taux de mortalité semblent se produire lors de conditions particulières et peuvent être spécifiques à des sites ou des espèces. Des conditions météorologiques difficiles, un comportement de vol à risque, un corridor de migration intense, le balisage lumineux inadéquat sont des exemples de facteurs qui peuvent augmenter le taux de mortalité associé aux collisions. Il est difficile de prévoir le taux de mortalité d'un parc éolien en transposant les données provenant d'un autre parc éolien, car le taux de mortalité est propre au parc où il a été mesuré. Actuellement, le seul moyen pour établir le taux de mortalité d'un parc éolien et par la réalisation d'un suivi de mortalité post construction rigoureux. Dans ce contexte, nous recommandons que le protocole de suivi de mortalité soit soumis à Environnement Canada avant son application afin de valider la méthodologie et l'effort d'échantillonnage.

Question : Est-ce que la méthode de gestion adaptative proposée par le promoteur consistant à arrêter ou ralentir les éoliennes problématiques lors de périodes critiques est adéquate?

À notre connaissance, il n'existe pas d'information au sujet de l'efficacité de cette mesure d'atténuation. Par contre, il est probable qu'une éolienne qui n'est pas en mouvement soit moins susceptible de provoquer des mortalités à cause, entre autres, du flou cinétique et de la superficie couverte résultant des pales en rotation.

En espérant le tout à l'entière satisfaction de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Mme Poliquin, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Louis Breton,
chef intérimaire, Section évaluation environnementale

c. c. Daniel Robitaille (Service canadien de la faune)